



**AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION
CHAMPIONNATS « A » DE LA SECTION QUÉBEC -
PATINAGE CANADA 2017**

Dates : 4 au 6 novembre 2016

Lieu : Centre Gilles-Chabot
565, boul. de Mortagne
Boucherville, Qc, J4B 1B7

Hôte : CPA Boucherville

Sanctionnés par : Patinage Canada P-16-004

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 29 Septembre 2016 à 16 h pour s'inscrire.

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.

Table des matières

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	2
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL.....	4
PATINOIRES	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
LES PATINEUSES DES CATÉGORIES PRÉ-NOVICE À SENIOR DAMES ÉLIGIBLES AUX CHAMPIONNATS « A » DE SECTION QUÉBEC 2017	5
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION.....	7
INSCRIPTION DES CONCURRENTS.....	8
DROITS D'INSCRIPTION	9
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	9
EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS.....	10
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA	11
CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA.....	13
PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS « A » DE SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA	14
EXCLUSION APRÈS LE PROGRAMME COURT	17
INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION	18
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	19
NOUVEAUX ENTRAÎNEURS.....	19
SYSTÈME DE NOTATION.....	19
MUSIQUE	19
PRIX	20
HÉBERGEMENT	20
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	20
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	21
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS.....	21
INSCRIPTION EN LIGNE	21

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de

qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « A » de la section Québec de Patinage Canada 2017 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Marie-Josée Tessier

514 252-3073 poste 3597

mjtessier@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Présidente du comité organisateur :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Anik Rancour

Isabelle Matte

Francine Tanguay

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Glace 4 (Principale) Centre Gilles-Chabot 565, boul. de Mortagne Boucherville, Qc, J4B 1B7	85 x 200 pieds
Glace 2 (2 ^e Glace) Centre Gilles-Chabot 565, boul. de Mortagne Boucherville, Qc, J4B 1B7	85 x 200 pieds
Glace 3 (Pratique) Centre Gilles-Chabot 565, boul. de Mortagne Boucherville, Qc, J4B 1B7	85 x 200 pieds

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la [section 2100](#) du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers qui souhaitent concourir aux compétitions de qualification de 2016-2017 de Patinage Canada doivent remplir le [FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS](#). Pour être admissible à concourir aux compétitions de qualification de 2016-2017 de Patinage Canada, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » du bureau national de Patinage Canada lorsque vous vous inscrivez à une compétition de qualification de 2016-2017.

Veillez remplir le FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS et le faire parvenir à l'attention de Laura Baker, analyste, Haute performance, au plus tard le 7 septembre 2016, le cachet de la poste en faisant foi.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

LES PATINEUSES DES CATÉGORIES PRÉ-NOVICE À SENIOR DAMES ÉLIGIBLES AUX CHAMPIONNATS « A » DE SECTION QUÉBEC 2017 DOIVENT AVOIR ÉTÉ SÉLECTIONNÉES SELON LES CRITÈRES SUIVANTS LORS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA 2017.

(a) **PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES**

Les **96 meilleurs pointages techniques combinés** des programmes court et libre se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2017. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.

(b) **PATINEUSES NOVICE DAMES**

Les **40 meilleurs pointages techniques combinés** des programmes court et libre se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2017. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.

(c) **PATINEUSES JUNIOR DAMES**

Les **24 premières patineuses (résultat final)** qui se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2017.

(d) **PATINEUSES SENIOR DAMES**

Les **24 premières patineuses (résultat final)** qui se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2017.

(e) **EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SECTION**

Les concurrentes qui s'inscrivent à une épreuve de compétition de section et qui, durant la même saison de compétition, ont été sélectionnées par Patinage Canada ou, dans le cas d'un Grand Prix Senior, par le groupe de sélection du Grand Prix de l'UIP (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix junior, un Grand Prix senior ou à un événement international Junior ou Senior auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux Championnats de Défi de Patinage Canada.

(f) **Politique sur les exemptions des patineuses inscrites à la série estivale nationale**

Athlètes exemptés à la suite de la série estivale nationale de Patinage Canada : Les concurrents qui s'inscrivent à une ou des épreuves aux Championnats de section pertinents et qui, durant la même saison de compétition, se sont classés parmi les meilleurs dans la série estivale nationale de Patinage Canada, auront droit à une exemption automatique pour passer directement à la compétition Défi, pour chaque épreuve de la discipline pour laquelle un tel concurrent a concouru à la série estivale nationale de Patinage Canada.

- En ce qui concerne les épreuves Pré-Novice et Novice de patinage en simple, les dix meilleurs concurrents de la série estivale nationale de Patinage Canada recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne les épreuves pré-novices et novices de patinage en couple et de danse sur glace, les cinq meilleures équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne toutes les épreuves Junior, les cinq meilleurs concurrents et équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada, qui n'ont pas été affectés par Patinage Canada à un événement international ou du Grand Prix junior pour la saison de compétition en cours, recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne toutes les épreuves Senior, les trois meilleurs concurrents et équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada, qui n'ont pas été affectés par Patinage Canada à un événement international ou du Grand Prix junior pour la saison de compétition en cours, recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.

Dans le but de continuer à assurer l'excellence, les patineurs qui ont des exemptions, pour passer directement à la compétition Défi à la suite de la série estivale nationale de Patinage Canada, devront concourir à des Championnats de section afin de maintenir leur exemption; toutefois, le classement aux Championnats section n'aura aucune incidence sur l'exemption.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PROGRAMME COURT :

	Pré- Novice	Novice	Junior	Senior
Sous-Section 2017 (a, b, c et d)	96	40	24	24
Exemption Patinage Canada (e)	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
Exemption Série Estivale Nationale (f)	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
Championnats de section	96+(e)+(f)	40+(e)+(f)	24+(e)+(f)	24+(e)+(f)

(g) REMPLAÇANTS

Aucun (e) remplaçant (e) ne sera nommé(e).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Manuel des compétitions de qualification](#), paragraphe 515)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent avoir réussi les tests énumérés au paragraphe 510 avant le 1er octobre qui précède les championnats.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club ou son école d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs ou écoles appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

- (5) **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION:** Les conditions d'admissibilité des concurrents aux épreuves de qualification en vue des Championnats canadiens de patinage artistique doivent être les mêmes que pour l'épreuve des Championnats canadiens de patinage artistique correspondante.
- (6) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE DE QUALIFICATION MENANT AUX CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE :** Un patineur qui a gagné une épreuve de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique est admissible à s'inscrire à nouveau à la même épreuve de qualification, pourvu que ce concurrent soit encore admissible à participer à la compétition correspondante des Championnats canadiens.
- (7) **COMPOSITION DES COUPLES DE PATINAGE EN COUPLE ET DE DANSE :** Tous les couples de patinage en couple et de danse sont composés d'une femme et d'un homme.
- (8) **UNE ÉPREUVE PAR DISCIPLINE :** Les concurrents ne peuvent pas s'inscrire à plus d'une épreuve dans une même discipline dans un même championnat ou ses épreuves de qualification.
- (9) **PARTICIPATION À UNE ÉPREUVE DE QUALIFICATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE AVANT LE 1er JUILLET 1990 :** Les personnes qui ont participé aux épreuves de qualification des Championnats canadiens de patinage artistique avant le 1er juillet 1990 garderont leur qualification pour participer à cette même épreuve.
- (10) **ADMISSIBILITÉ DES OFFICIELS À TITRE DE PARTICIPANTS AUX COMPÉTITIONS**
- a. **LES OFFICIELS NE PEUVENT PAS PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS :** À l'exception de ce qui suit, un arbitre, un juge, un contrôleur technique, un spécialiste technique ou un spécialiste des données ne peut prendre part à une compétition dans laquelle il agit comme officiel.
 - b. **EXCEPTION POUR LA CATÉGORIE ADULTE :** Un arbitre, un juge, un contrôleur technique, un spécialiste technique ou un spécialiste des données peut participer à une compétition pour adultes, au niveau de la section ou à un niveau inférieur, dans laquelle il agit également en qualité d'officiel.
 - c. **CONSULTEZ LES RÈGLEMENTS POUR CHAQUE COMPÉTITION :** Consultez aussi les règlements spéciaux régissant les divers genres de compétitions.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **jeudi 29 septembre 2016 à 16 h.** conformément au paragraphe 520(8) (d) du Manuel des compétitions de qualification.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratif (3.75%) et les taxes.

Programmes combinés	Pré-Novice à Senior
Simple	235 \$
Couple et Danse	130 \$ / partenaire

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le 29 septembre 2016 ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.
Remarque : tous les patineurs doivent mettre à jour leur « profil personnel » dans le site de Connexion des membres du site de Patinage Canada.

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veillez consulter le **Manuel des compétitions de qualification**, [paragraphe 530 \(5\)](#)

(5)

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats nationaux.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE (NOVICE)** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse des Championnats nationaux juniors n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.

- (c) **UN PARTENAIRE D'UN COUPLE SENIOR DE PATINAGE OU DE DANSE PARTICIPANT À UNE COMPÉTITION JUNIOR LES ANNÉES SUIVANTES** : Un partenaire d'un couple de patinage en couple ou en danse qui se classe premier, deuxième ou troisième aux Championnats nationaux en senior ne peut s'inscrire à la même épreuve aux Championnats nationaux en junior avec un partenaire différent, une année subséquente.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Veillez consulter le **Manuel des compétitions de qualification**, [paragraphe 510](#)

(1) ÉPREUVES PRÉ-NOVICE

(a) PATINAGE EN SIMPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en simple pré-novice doivent être âgés de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en couple pré-novice doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(c) DANSE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de danse pré-novice doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(2) ÉPREUVES NOVICE

(a) PATINAGE EN SIMPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en simple novice doivent être âgés de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

- (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi au moins deux danses sur tracé du test Or de danse ou plus.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'UIP pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).
- (3) **ÉPREUVES JUNIOR**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'UIP pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction en matière d'âge pour les compétitions de qualification tenues au Canada.
 - (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de danse ou plus.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'UIP (limite âge maximale)
- (4) **ÉPREUVES SENIOR**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction
 - (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de danse ou plus.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA (Manuel des compétitions de qualification, [paragraphe 520](#))

10. CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

Toutes les inscriptions doivent être approuvées et présentées par le président de la section ou son représentant.

a. QUOTA NORMAL D'INSCRIPTIONS

Le choix des concurrents des Championnats de section de Patinage Canada qui avancent au Défi de Patinage Canada se fait comme suit :

Section	CB/ YN	AB/ TNO/ NT	SK	MAN	ON	QC	NB	IPE	NE	TNL
<u>Nombre d'inscriptions des Championnats de section de Patinage Canada avançant au Défi Patinage Canada – pré-novice et novice</u>	4	4	3	3	16	8	3	3	3	3
<u>Nombre d'inscriptions des Championnats de section de Patinage Canada avançant au Défi Patinage Canada – junior et senior</u>	3	3	2	2	15	8	2	2	2	2

La section de l'Ontario (Ont.) regroupe les sections SNO, SOO, SCO et SEO. La répartition des inscriptions allouées à l'Ontario est énoncée dans les méthodes d'inscription au Défi.

Le quota normal d'inscriptions sera examiné de façon périodique.

Chaque inscription qui respecte les exigences du règlement 520 (10)(b)(i) peut être sélectionnée pour représenter la section au Défi de Patinage Canada approprié, mais le choix d'un nombre inférieur d'inscriptions au quota normal d'inscriptions est laissé à la discrétion de la direction de la section.

b. QUALIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES INSCRIPTIONS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

NOTES MINIMALES DE QUALIFICATION: Les concurrents doivent aussi obtenir une note minimale de qualification conformément aux lignes directrices annoncées annuellement par le Comité de développement de la haute performance, au plus tard le 1er juillet. Si la section ne compte aucun concurrent qui respecte les lignes directrices pour la note minimale de

qualification dans une catégorie donnée, la section a le droit d'inscrire un concurrent dans la catégorie

c. PATINEURS EXEMPTÉS : Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves de qualification de section (voir la Politique sur les exemptions dans les Politiques et procédures) pourront s'inscrire aux épreuves du Défi de Patinage Canada, le cas échéant, sans autre forme de qualification.

d. RÉAFFECTATION DES INSCRIPTIONS INUTILISÉES DES QUOTAS DE SECTION : Si une ou plusieurs sections n'utilisent pas une de ses inscriptions de quota ou plus, pour quelque raison que ce soit, quelques inscriptions inutilisées de quotas peuvent être réaffectées conformément à la procédure d'inscription au Défi.

e. COMPOSITION DES GROUPES D'ÉCHAUFFEMENT : Après la confirmation des inscriptions en vertu des paragraphes 520 (10.)(a), (c) et (d), s'il reste des groupes d'échauffement qui ne sont pas remplis, on invitera des inscriptions supplémentaires conformément aux méthodes d'inscription au Défi.

f. REMPLAÇANTS : En cas de retrait d'une inscription avant le début de la première séance officielle d'entraînement, une inscription sera invitée comme remplaçante conformément aux méthodes d'inscription au Défi.

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA

Veillez consulter le **Manuel des compétitions de qualification**, [paragraphe 525 \(3\)](#)

- a. **RÉSULTAT FINAL :** Le résultat final, pour chacune des épreuves de compétition Défi, détermine les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des Championnats canadiens ou des Championnats nationaux juniors, comme indiqué ci-dessous.
 - i. **NOVICE :** Le Défi novice de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés parmi les 18 premiers dans chacune des catégories de patinage en simple masculin et de patinage en simple féminin, parmi les 12 premiers en patinage en couple et parmi les 15 premiers en danse sur glace qui comprennent les patineurs exemptés dans chaque épreuve respective, aux Championnats canadiens de patinage artistique, au cours de la même saison de patinage.
 - ii. **JUNIOR :** Le Défi junior de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés parmi les 18 premiers dans chacune des catégories de patinage en simple masculin et de patinage en simple féminin, parmi les 12 premiers en patinage en couple et parmi les 15 premiers en danse sur glace qui comprennent les patineurs exemptés dans chaque épreuve respective, aux Championnats canadiens de patinage artistique, au cours de la même saison de patinage.

iii. **SENIOR**

- A. **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves seniors de patinage en simple est de 18. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
- B. **PATINAGE EN COUPLE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves seniors de patinage en couple est de 12. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
- C. **DANSE SUR GLACE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves seniors de danse est de 15. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.

- b. **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS** : Les inscriptions aux épreuves seniors des Championnats canadiens de patinage artistique sont faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le nombre maximal de concurrents pour l'épreuve ait été atteint :
 - i. premièrement, les concurrents qui ont reçu une exemption automatique ou individuelle;
 - ii. le reste des concurrents est déterminé selon les résultats de la compétition Défi senior de Patinage Canada.
- c. **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui a obtenu le score suivant le plus élevé à la compétition Défi pertinente peut remplacer un concurrent aux Championnats canadiens de patinage artistique qui s'est retiré avant le début de la compétition.
- d. **QUOTA NORMAL NON DÉPASSÉ AUX CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE** : Lorsque le quota normal aux Championnats canadiens de patinage artistique n'est pas dépassé (c'est-à-dire 18 pour le patinage en simple, 12 pour le patinage en couple et 15 pour la danse sur glace) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions admissibles aux compétitions Défi de Patinage Canada, cette épreuve a lieu, mais n'est pas obligatoire à aucune des compétitions Défi, que le quota maximum soit dépassé ou non à l'une ou l'autre des compétitions Défi.
- e. **DÉPÔT DES INSCRIPTIONS** : Les inscriptions des concurrents résultant du Défi de Patinage Canada doivent être présentées par le président général du comité organisateur ou son représentant.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS « A » DE SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, [paragraphe 520](#))

1. ÉPREUVES PRÉ-NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES:**
Ces compétitions comprennent deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE – PATINAGE EN COUPLE :** Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 50 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE DE DANSE :** Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSES SUR TRACÉ :** Deux danses énumérées ci-dessous et patinées dans l'ordre précisé. Rocker Foxtrot et Valse Starlight.
 - (ii) **DANSE LIBRE :** Une danse libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

2. ÉPREUVES NOVICE

(a) **CHAMPIONNATS NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES :** Cette compétition comprend deux parties :

(i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

(ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique. Les exigences sont communiquées chaque saison de patinage. La durée du programme est comme suit :

Femmes : 3 min. (+ ou – 10 sec.)

Hommes : 3 min. 30 sec. (+ ou – 10 sec.)

(b) **CHAMPIONNATS NOVICE DE PATINAGE EN COUPLE :** Cette compétition comprend deux parties :

(i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 50 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

(ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique d'une durée de 3 min. 30 sec. (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

(c) **CHAMPIONNATS NOVICE DE DANSE :** Cette compétition comprend deux parties :

(i) **DANSES SUR TRACÉ :** Deux danses énumérées ci-dessous et patinées dans l'ordre précisé. Blues et Quickstep.

(ii) **DANSE LIBRE :** Une danse libre en musique d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

3. ÉPREUVES JUNIOR

- (a) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**
- (b) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**
- (c) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **DANSE COURTE**
 - (ii) **DANSE LIBRE**

4. ÉPREUVES SENIOR

- (a) **CHAMPIONNATS SENIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**
- (b) **CHAMPIONNATS SENIOR DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**
- (c) **CHAMPIONNATS SENIOR DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **DANSE COURTE**
 - (ii) **DANSE LIBRE**

EXCLUSION APRÈS LE PROGRAMME COURT

Pour le programme libre, les 24 premiers patineurs s'exécuteront sauf pour les Pré-Novice Dames où les 30 premières se qualifieront pour la 2^e partie de la compétition.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PROGRAMME LIBRE :

	Pré- Novice	Novice	Junior	Senior
Section 2017 (a, b, c et d)	30	24	24	24
Exemption Patinage Canada (e)	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
Exemption Série Estivale Nationale (f)	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
Championnats de section	30+(e)+(f)	24+(e)+(f)	24+(e)+(f)	24+(e)+(f)

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) –(j))

1.1 INSCRIPTION

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.

L'inscription sera ouverte le jeudi 3 Novembre entre 19h30 et 21h. Les jours de compétition, l'inscription commencera une heure avant le début des événements.

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

1.2 INSCRIPTION ÉQUIPE DU QUÉBEC

Les athlètes qui se qualifieront pour l'équipe du Québec et les deux substituts devront aller s'inscrire selon les horaires à l'affichage.

2. GLACE D'ENTRAÎNEMENT

Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats nationaux Canadian Tire.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs provincial du PNCE (niveau 2 (intermédiaires de Patinage STAR) ou EIPSEP);
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte photo d'entraîneur professionnel membre en règle de Patinage Canada.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves de catégories pré-novice, novice, junior et senior.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse novice et pré-novice : La musique de danse sur tracé de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir deux CD au moment de son inscription– un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, type de programme – court ou libre, et la durée totale de la musique.

Rotation de la Musique et des séances d'entraînement

Les séances d'entraînement se dérouleront sans musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, le CPA Boucherville et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

L'entreprise de photographie Vincent Graton sera sur place. Les commandes photo en seront prises directement sur le site de la compétition.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

ENTRÉE : 12 ans et plus : 10 \$ par jour PASSEPORT : 25 \$ pour trois jours
 6 à 11 ans : 5 \$ par jour
 5 ans et moins : gratuit

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

INSCRIPTION EN LIGNE

Mise à jour en ligne du profil des patineurs

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour en ligne leur « profil personnel » (Connexion des membres dans le site Web de Patinage Canada).

Veillez prendre note que tous les patineurs exemptés doivent également remplir cette section.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de section.

